

Comité Technique d'Etablissement Public du Cemagref / IRSTEA
Réunion du 1^{er} février 2012

Motion présentée par l'ensemble des représentants du personnel
SUD-Recherche-EPST, FO, CGT

Audit effectifs et masse salariale des personnels

Le CTEP du Cemagref constate qu'il y a une grande opacité sur le financement des dépenses de personnel. Les questions posées par les représentants du personnel au sujet de la capacité de la subvention du MAAPRAT à couvrir la totalité des dépenses liées aux emplois ouverts sur le P142 ont même reçu des réponses contradictoires de la part du MAAPRAT et de la direction de l'Etablissement.

En conséquence, le CTEP demande que soit organisé rapidement un audit indépendant sur le financement des personnels rémunérés par le Cemagref, pour les années 2010 et 2011, et en prévision pour l'année 2012. Cet audit devrait permettre d'identifier de manière détaillée les effectifs physiques rémunérés par corps et catégories (corps et gardes de titulaires Recherche, corps et grades de titulaires Agriculture, diverses catégories de contractuels) et l'origine des financements des dépenses de personnel afférentes.

Motion adoptée par le CTEP, à l'unanimité des votants
(7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT)